



L'EPAM est une association qui comporte 3 sections : Nihon-Taï-Jitsu, Judo, et Wushu, qui se partagent le dojo du complexe sportif Robert Moy (rue des Tourterelles 22190 Plérin).

Président EPAM	Jean-Pierre Hamon	06.10.52.65.62
Présidente section Judo	Odile Cholet	06.33.70.50.70

Professeurs de la section Judo :

Daniel Soulabaille	 Ceinture noire 5° dan	Breveté d'Etat FFJDA	06.74.11.13.08
Odile Cholet	 Ceinture noire 4° dan	Breveté d'Etat FFJDA	06.33.70.50.70
Simon Rebours	 Ceinture noire 2° dan	C Q P Judo	06.02.27.26.76

Description de la discipline

Se perfectionner pour être utile au monde. Apprendre à tomber, oui, mais pas seulement : c'est aussi apprendre à se relever avec le sourire. Le judo apporte plusieurs bienfaits et est surtout concentré sur 3 aspects, l'éducation physique, intellectuelle et morale. Avec comme idée d'ensuite en faire profiter les autres. Le judo du dojo est comme un laboratoire qui permet petit à petit d'adopter un état d'esprit et une condition physique qui est utile à l'extérieur.

Finalement c'est une voie avec deux panneaux : prospérité mutuelle et bonne utilisation de l'énergie.

Modalités d'inscriptions

Pour vous inscrire, il faudra nous retourner en une seule fois dans l'enveloppe d'inscription :

- Pour les majeurs, pour une 1ère inscription, un certificat d'aptitude à la pratique du judo y compris en compétition est obligatoire.
- Pour les mineurs et pour les renouvellements de licences, un questionnaire santé est accessible lors de la prise de licence (lien ci-dessous), si toutes les réponses sont négatives, il faudra compléter l'attestation sur l'honneur et donner celle-ci lors du dépôt du dossier d'inscription. Si, une réponse positive a été notée, il est alors obligatoire de fournir un certificat médical.
 - Attention le certificat médical est valable 3 ans.
 - Quatre chèques à l'ordre de « l'EPAM Judo » ou 1 chèque du montant annuel de la cotisation (voir le tableau ci-dessous).
 - La licence : suivre le lien <https://moncompte.ffjudo.com/prise-licence>, remplir le formulaire, choix de la saison 2023/2024, choix de la discipline Judo Jujitsu, choix du dojo Ecole Plérinaise d'Arts Martiaux. En cas de problème n'hésitez pas à nous contacter.

Horaires et prix

Année de naissance	Jours	Horaires	Total annuel en 1 chèque	Chèque n°1	Chèques n° 2, 3 et 4
2017 à 2015	Jeudi	17h45-19h00	120 €	41 € licence FFJ + 3€ adhésion EPAM 44€	1°trim: 26 € 2°trim: 25 € 3°trim: 25 €
2014 à 2012	Mardi Samedi	17h45-18h45 9h45-10h45	165 €		1°trim: 41 € 2°trim: 40 € 3°trim: 40 €
2011 à 2005	Mardi Samedi	18h45-20h15 10h45-12h15	170 €		1°trim: 44 € 2°trim: 41 € 3°trim: 41 €
< 2005	Mardi Samedi	18h45-20h15 10h45-12h15	185 €		1°trim: 47 € 2°trim: 47 €
< 2011	Jeudi	19h00 - 20h15			3°trim: 47 €



Indications supplémentaires

Période des cours

Les cours ont lieu pendant les périodes scolaires et sont interrompus pendant les vacances du collège. Les cours reprendront le mardi 6 septembre, les inscriptions se feront exclusivement pendant les permanences des bénévoles du bureau les samedis matin de septembre de 10h30 à 12h à compter du samedi 09/09/2023.

Deux cours d'essai gratuits

Vous avez la possibilité de participer à deux séances d'essai (sans engagement de votre part). Nous demandons qu'un parent soit présent dans la salle si l'enfant est mineur.

Inscription en cours d'année

La licence annuelle ainsi que l'adhésion à l'EPAM sont payables en totalité quelle que soit la date d'inscription ; le coût des cours sera proportionnel au nombre de mois restant.

Surveillance

Les parents sont invités à vérifier la présence du professeur avant de déposer leurs enfants, le club ne pouvant être tenu responsable d'accidents survenus hors de la présence des professeurs.

